

Composition de la Banque centrale européenne

Source: CVCE. European Navigator. Susana Muñoz - Raquel Valls.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/composition_de_la_banque_centrale_europeenne-fr-bob5de47-ac2c-4ebf-bb50-ba1c80d3098a.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Composition de la Banque centrale européenne

La composition de la Banque centrale européenne (BCE) est celle de ses organes de décision: le conseil des gouverneurs, organe principal de direction, et le directoire, organe d'exécution et de gestion courante. Un troisième organe de décision, le conseil général, est maintenu tant que certains États membres n'ont pas adopté l'euro.

Le **conseil des gouverneurs** se compose des membres du directoire de la BCE et des gouverneurs des banques centrales nationales (BCN) des États membres qui ont adopté la monnaie unique.

Le **directoire** se compose du président, du vice-président et de quatre autres membres, tous nommés d'un commun accord par les gouvernements des États membres participant à la monnaie unique au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, pour une période de huit ans non renouvelable. Ils sont choisis parmi des personnes dont l'autorité et l'expérience professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire sont reconnues et doivent être ressortissants des États membres.

Le **conseil général** se compose du président et du vice-président ainsi que des gouverneurs des BCN des vingt-sept États membres de l'Union européenne.